

ARRETE 2026\55 DE CIRCULATION RUE DE L'AUBEPINE

Nous, Maire de la commune de Guerville

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2212-1 et suivants, 2213-1 et L. 2213-2,

Vu, le Code de la Route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-25 et R. 413-1,

Vu, la demande de Mme Tricia CAMPBELL à GUERVILLE (Yvelines) - mail : tousensceneguerville@gmail.com, pour l'organisation de la fête des voisins du samedi 30 juin 2026,

Considérant la nécessité de réglementer la circulation Rue de l'Aubépine,

ARRETONS

Article 1^{er} : Afin de permettre l'organisation de la fête des voisins du Samedi 30 mai 2026, de 16 heures à 23 heures 30, la rue de l'Aubépine sera fermée à la circulation

Article 2 : La pré signalisation devra être mise en place en amont et en aval, les panneaux de signalisation seront à la charge de l'organisatrice.

Article 3 : Dans le cadre de « VIGIPIRATE RENFORCÉ », toutes précautions devra être prises pour bloquer et sécuriser les deux entrées du tronçon (véhicules en travers de la voie).

Article 4 : la Gendarmerie et tous les Agents de la Force publique seront chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

AMPLIATION DU PRESENT ARRETE SERA ADRESSEE A :

Demandeur

La Gendarmerie de Septeuil

Services techniques

Fait à Guerville,

Le 30 avril 2026,

Pour le Maire et par délégation,

Ludovic BONNET

